



Ville de
CLERMONT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Clermont, à son assemblée ordinaire du lundi 17 janvier 2022.

RÈGLEMENT NO VC-394-22-17

Déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2022.

QUE les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h ou sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À CLERMONT, CE 18^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.

France D'Amour
Directrice générale